



Chirurgie esthétique arnaque ou pas

Par **Nan15**, le **26/11/2023** à **20:31**

Bonjour , un chirurgien esthétique me réclame des frais de bloc pour une intervention que je n'est pas pu payer à l'avance . Il a donc reporter l'opération. A t'il le droit de me demander de partager les frais pour le bloc ?

Par **Marck.ESP**, le **26/11/2023** à **21:34**

Bienvenue,

[quote]

A t'il le droit de me demander de partager les frais pour le bloc ?

[/quote]

Pour avoir réserver le bloc inutilement ?

Dans le contexte d'une opération médicale, il est préférable de consulter les termes du contrat ou de l'accord que vous avez conclu avec le professionnel de santé ou l'établissement médical. Ces documents peuvent contenir des dispositions spécifiques concernant les frais en cas de report d'opération

Par **Visiteur**, le **26/11/2023** à **22:36**

Bonjour,

Vous devez avoir un devis précis et vous pouvez l'étudier avec votre mutuelle pour plus de conseils. En chirurgie esthétique, les tarifs sont libres.

Par **Marck.ESP**, le **27/11/2023** à **12:30**

Bonjour yapasdequoi

Le sujet concerne des frais de bloc pour une opération qui n'a pas eu lieu à la date prévue.

Par **Visiteur**, le **27/11/2023** à **13:33**

Il faut se reporter aux CGV.

Selon la raison du report de cette réservation du bloc et le délai de prévenance, il peut y avoir indemnisation... ou pas.